Envoyé en préfecture le 30/06/2025
Reçu en préfecture le 30/06/2025
Publié le
ID : 081-268101060-20250626-13_2025-DE

Graulhet
Centre Communal d'Action Sociale

EXTRAIT
Registre des délibérations
Conseil d'Administration
du Centre Communal d'Action Sociale

SEANCE DU 26 JUIN 2025

Délibération n°13/2025

OBJET :

AFFECTATION DES RESULTATS REVUS suite à une erreur de plume
COMPTE ADMINISTRATIF RESIDENCE AUTONOMIE
EXERCICE 2024

Date de convocation : 19/06/2025	Nombre de membres en exercice : 17
Présents : 9	Votants : 10

L'an 2025, le Jeudi 26 Juin, à 18 heures 00, le Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, légalement convoqué, s'est réuni **en session ordinaire,** à l'Hôtel de Ville de GRAULHET, **sous la Présidence de Madame Michelle LAVIT, Vice-Présidente du C.C.A.S.**

Présents : 9
Mme Michelle LAVIT, Mme Marie-Paule SOLOFRIZZO, M. Olivier Bernard HABERMEYER M. Nicolas POSER, Mme Coralie DELON, Mme Elodie PEYRAU, , Mme Pernelle CLAPPIER, Mme Djamila SOARES PINTO, Mme Danièle DESERT.

Absents sans pouvoir : 7
M. Blaise AZNAR, Mme Mireille BOUTIN, M. Kamel BATAOUI Kamel, Mme Emilia DOS SANTOS FERRAO, Mme Jacqueline PECH, Mme Katia BALSTER-HALFORD, Mme Annie FABRIES.

Absents avec pouvoir :1
Mme Chantal LAFAGE (pouvoir à Mme Marie Paule SOLOFRIZZO)

ADOPTÈ À LA MAJORITÈ DES SUFFRAGES EXPRIMÈS

Envoyé en préfecture le 30/06/2025
Reçu en préfecture le 30/06/2025
Publié le
ID : 081-268101060-20250626-13_2025-DE

LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE,

VU le code général des Collectivités territoriales,

Monsieur le Président informe qu'il y a eu une erreur de plume sur la précédente délibération, et qu'il convient de rectifier.
Il rappelle au Conseil d'Administration la situation du budget de la Résidence Autonomie à l'issue de l'exercice 2024 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :
Dépenses : 288 961.71 €
Recettes : 275 912.31 €
Soit résultat 2024 déficitaire de : - 13 049.40 €
Excédent antérieur : 3 163,10€
Soit un déficit cumulé de 9 886,30€

Résultat : - 9 886,30 € (compte 002 dépense en 2025)

SECTION D'INVESTISSEMENT :
Dépenses : 12 189.59 €
Recettes : 49 636.73 €
Soit résultat 2024 excédentaire : + 3 644.13 €
Excédent antérieur reporté : + 33 803.01 €

Soit un excédent cumulé de 37 447.14 €

Résultat : + 37 447.14 € (compte 001 recette en 2025)

Après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration, constatant que le Compte de gestion et que le compte administratif présente :

- Un **déficit de fonctionnement** de clôture 2024 de : **- 13 049.40 €**
  dont : - hébergement : 3 784.32 €
  - repas : 652.48 €
  - services collectifs : 8 612.60 €

Le Déficit sera couvert en priorité :
1- par le compte de report à nouveau excédentaire de ce compte de résultat
2- par reprise sur le compte 106868 réserve de compensation
3- puis le cas échéant affecté à un compte de report à nouveau déficitaire)

DECIDE

D'affecter le résultat de la manière suivante :

- **De reprendre la totalité de l'excédent antérieur pour le montant de 3 163,10€ (compte 1100)**

  - qui se décompose :
    - hébergement : 1 455,03 €
    - repas : 379,57 €
    - services collectifs : 1 328,50€

Envoyé en préfecture le 30/06/2025
Reçu en préfecture le 30/06/2025
Publié le
ID : 081-268101060-20250626-13_2025-DE

De reprendre la totalité de la réserve de compensation des déficits (cpte 106868) pour le montant de 2 043,60 € (Compte106868)

- **D'affecter le montant de 7 842,70€ au compte de report à nouveau déficitaire (compte 1190)**

DE DONNER pouvoir au Président pour l'exécution de la présente délibération et engager le Conseil d'administration.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Pour extrait conforme,

La Vice-Présidente du CCAS, Michelle LAVIT.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE · GRAULHET 31300 TARN

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse - sis 68, rue Raymond IV BP 7007 - 31068 Toulouse Cédex 07 - dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.
Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : http://www.telerecours.fr »